



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
PROCES VERBAL DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 MAI 2010**

L'an deux mille dix, le 3 mai à 18 H, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,
Mme RIVIERE, Mrs GRENON, DOUBLET, GAILLARD, MACHEFERT, MAYAU Vice
présidents,

Mmes, BOURSIQUOT, MILLERAND, TURGNE, SIGNAT

Mrs BACHEREAU, GANDAUBER, MICHAUD J. MACAUD, MICHAUD R, POCH,
LOUVET, GRELAUD, GAILLOT, LUTARD, LE POULIQUEN, BUREAU, RAGEAU,
MOREAU, DRUGEON, ROULIN, LOURDE, MAJEAU, FRANCOIS, PAVARINO,
GRADAIVE

Excusés : M AUBERT

Date de la convocation : 21 avril 2010.

Présents : 32

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier MACAUD.

1. ADOPTION DU PV DU 18 FEVRIER 2010.

Adopté à l'unanimité.

2. ADOPTION DU PV DU 22 MARS 2010.

Adopté à l'unanimité.

3. MAISON DE L'ENFANCE.

Jean-Claude GRENON qui assure avec Monique RIVIERE les réunions de chantier présente l'avancement du chantier.

Le plan de marche est suivi et sauf incident de dernière minute, le bâtiment sera prêt pour fin juin. Les travaux de cloisonnement sont terminés, la pose des sols est réalisée pour le pôle conseil Général.

Une demande de déclassement du bâtiment de catégorie 4 R en catégorie 5 R a été déposée auprès du SDIS ; en effet, la présence d'enfants de moins de 6 ans ne devrait pas dépasser les 60 ce qui justifie cette modification ainsi que les mesures incendie.

Les travaux arrivant à leur fin, quelques ajustements budgétaires seront nécessaires sur quelques lots. L'architecte doit nous transmettre un état définitif qui devrait faire apparaître un certain nombre d'avenants négatifs. Le lot 1 (VRD) aura un avenant positif suite à des aménagements sollicités lors des réunions de chantier.

4. MARCHE PUBLIC : TRAITEMENT DES DECHETS.

Monsieur le Président précise aux membres du Conseil Communautaire que la Commission d'Appel d'Offres concernant ce marché s'est réunie juste avant ce conseil.

Avant d'en présenter les recommandations et de les soumettre à la validation des membres du Conseil Communautaire, le Président présente une évolution importante sur la réglementation.

En effet, l'évolution récente de la nomenclature régissant les installations classées et du traitement des déchets ménagers apporte une nouvelle donne très importante.

La nouvelle nomenclature des installations classées, norme 2716 D, classe les installations de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux au rang des installations soumises à déclaration auprès de la Préfecture.

A cet effet, nous avons déposé un dossier auprès de la Préfecture et nous allons pouvoir utiliser le quai de la déchèterie de Plassay, fermée le matin, comme station de transit. Nos bennes vont pouvoir transvaser la collecte journalière, 28 m³, dans une benne de 30 m³ mise à disposition par SITA SUD-OUEST. Ces déchets seront alors acheminés sur CLERAC pour enfouissement avec valorisation.

L'impact le plus important se situe au niveau du coût de traitement de ces déchets.

Nous étions avant renouvellement du marché sur une base de 86 € /T (pas de TVA), ce qui représente pour 3 100 T une dépense de 266 600 €. Ce montant n'intègre pas le coût du transport sachant que nos camions allaient vider à Chermignac. (Estimation : 4 000 euros).

Le nouveau prix du traitement va s'établir à 97,06 €uros TTC qui se décomposent ainsi : Prix de la tonne entrante : 73,85 €uros, TGAP comprise, majoré de 23,21 €uros pour le transport (Plassay/Clérac). (3 100 T x 97,06 = 300 886 €uros).

Une adhésion au Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL) aurait représenté une dépense de : 3 100 T x 104 € = 322 400 €uros.

En ce qui concerne les déchèteries, les conditions du nouveau marché devraient nous permettre de diminuer le cout global de leur fonctionnement d'un montant estimatif compris entre 25 et 30 000 €uros.

Ces éléments communiqués, Monsieur le Président propose de délibérer sur les recommandations de la commission d'appel d'offres ; à savoir d'attribuer le :

- ✓ lot 1 à la société SITA sur la base de 73,85 €uros TTC la tonne pour le traitement
- ✓ lot 1 à la société SITA sur la base de 23,21 €urosTTC la tonne pour le transport
- ✓ lot 2 à la société SITA SUD-OUEST sur la base de 218,38 € TTC la tonne
- ✓ lot 3 à la société SITA SUD-OUEST sur la base de 45,89 € TTC la tonne pour les JRM
- ✓ lot 3 à la société SITA SUD-OUEST sur la base de 29,54 € TTC pour le carton
- ✓ lot 4 à la société SITA SUD-OUEST en excluant les DMS et l'amiante
- ✓ lot 4 à la société SNAM pour ce qui concerne les DMS et l'amiante
- ✓ lot 5 à la société SITA SUD-OUEST pour son offre la plus intéressante sur l'analyse globale

Adopté à l'unanimité

BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE

Devant ces nouvelles règles financières et administratives,
 Conscient des difficultés rencontrées par les administrés pour faire face aux diverses augmentations fiscales et augmentations générales du coût de la vie, Monsieur le Président propose de revenir sur la délibération du dernier Conseil Communautaire actant une augmentation de la redevance de 7% et propose de limiter l'augmentation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 5 %.

Adopté à l'unanimité

5. VIREMENTS DE CREDITS.

Monsieur le Président soumet les virements de crédits suivants au vote des membres du Conseil Communautaire :

BUDGET PRINCIPAL

DÉPENSES INVESTISSEMENT

2313-69	Maison de l'enfance	50 000 €
2317-54	Voirie Romegoux	21 000 €
1641	Emprunt maison enfance	10 078 €
2317-62	Voirie Nieul	-250 000 €
458162	Aménagement La Laiterie Nieul les Saintes	250 000 €

RECETTES INVESTISSEMENT

021	Virement section fonctionnement	81 078 €
1323-62	Voirie Nieul	-141 300 €
458262	Aménagement La Laiterie Nieul les Saintes	141 300 €

DEPENSES FONCTIONNEMENT

023	Virement section d'investissement	81 078 €
678	Autres charges exceptionnelles	- 88 419,48 €
66111	Intérêt Emprunt maison enfance	7 341,48 €

RECETTES FONCTIONNEMENT

74127	Dotation de péréquation	- 125 554 €
74124	Dotation de base	125 554 €

Adopté à l'unanimité

6. CHOIX DES 2 MINIBUS.

Monsieur le Président rappelle que lors du dernier Conseil Communautaire il a été décidé d'acquérir 2 minibus supplémentaires pour répondre à la demande des centres de loisirs, du secteur jeunesse et des clubs sportifs de notre territoire.

A cet effet, une présentation des résultats de la consultation engagée est faite.

Constructeur	Modèle proposé	Prix TTC pour les 2
PEUGEOT	Expert TEPEE	42 909,20
FIAT	DUCATO COMBI 3.1	41 659,92
FIAT	DUCATO COMBI 3.3	48 172,80
RENAULT	TRAFFIC PASSENGER	46 403,40
NISSAN	INTERSTAR	46 000,00
NISSAN	PRIMASTAR	43 150,00

Malgré les 1 249,28 €uros supplémentaires, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de porter leur choix sur la proposition PEUGEOT eu égard aux services rendus par le garage VIERA sur l'entretien de notre parc, et, en particulier au niveau des bennes ordures ménagères.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Président rappelle que la convention signée avec VISICIOM, concernant la mise à disposition du Fiat, se termine le 11 janvier 2011. La société nous fera une proposition mi septembre pour un rachat du dit véhicule aux conditions argus.

Il informe les membres du Conseil Communautaire qu' Agnès PAUVERT démarche actuellement les professionnels de notre secteur pour leur proposer un partenariat nous permettant de renouveler ce type de support de communication avec des conditions financières très fortement en deçà de ce qui avait été demandé par VISIOCOM.

La position des professionnels est de nous donner un accord de principe dans la mesure où la CDC s'engage à conserver le FIAT eu égard à l'effort financier très important qui leur a été demandé pour cette première opération.

7. TRAVAUX DE VOIRIE : NIEUL LES SAINTES.

Monsieur de Président fait part de la demande de la commune de Nieul les Saintes souhaitant nous confier la maîtrise d'ouvrage déléguée sur les de voirie au niveau du site de l'ancienne laiterie sur la commune.

Ces travaux estimés à 250 000 €uros TTC, soit 209030 €uros HT, se réaliseront en plusieurs phases. La première d'un montant de 110 000 €uros programmés en 2 tranches de réalisations.

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Communautaire la prise en charge de cette maîtrise d'ouvrage déléguée ainsi que le dépôt d'un dossier de subvention à hauteur de 33% auprès des services du Conseil Général.

Adopté à l'unanimité

8. O P A H.

Monsieur le Président rappelle qu'au cours de sa séance du 26 novembre 2009 à Crazannes, le Conseil Communautaire s'est positionné à la majorité et 1 abstention, sur la mise en place d'une OPAH sur notre territoire.

Monsieur le Président précise que le Comité Syndical du Pays de Saintonge Romane a délibéré favorablement sur la mise en œuvre d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) et sur la réalisation d'une étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire, au cours de l'année 2010.
La réalisation de ces deux opérations reste conditionnée à la participation financière des Communautés de Communes et de la Commune de Chaniers.

Suivi / animation du Programme d'Intérêt Général (2010)

Dépenses TTC		Recettes	
Prestations du bureau d'études	29 773	Agence Nationale Habitat (ANAH)	12 447
		4 CDC et Chaniers	17 326

Etude pré-opérationnelle d'OPAH (2010)

Dépenses TTC		Recettes	
Prestations du bureau d'études	31 634	Agence Nationale Habitat (ANAH)	13 226
		4 CDC et Chaniers	10 474
		C G 17	7 935

Notre CDC avec une population estimée à 14 672 habitants représente 33%, de la population du Pays de la Saintonge Romane, hors territoire de la Communauté de Communes du Pays Santon, soit : 44 472 habitants.

Notre participation est donc chiffrée à 9 172 €uros

Cette nouvelle donne nous demande d'annuler la délibération prise en 2009 concernant le lancement d'une OPAH et d'en prendre une nouvelle précisant :

- ↳ que le Conseil Communautaire accepte que le Pays de Saintonge Romane soit maître d'ouvrage délégué,
- ↳ que cette délégation de maîtrise d'ouvrage concerne deux missions : le suivi / animation du PIG et la réalisation de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH,
- ↳ que la Communauté de Communes participe au financement de ces actions,
- ↳ qu'une convention soit signée entre chaque collectivité membre et le Pays.

Monsieur le Maire de Geay réitère ses remarques formulées lors du Conseil Communautaire de Crazannes et principalement ses réserves aux versements d'aides pour les propriétaires loueurs. A ce titre, il s'abstient sur ce vote.

Adopté à la majorité avec 1 abstention

9. SUBVENTION ECOLE DE RUGBY.

Monsieur le Président fait part d'une demande de subvention par cette association. La saison sportive avance à grands pas et de nouveaux projets sont en cours. Rugby Cœur de Saintonge accueille déjà 6 sections dont une section « Nouvelle pratique » (Rugby à toucher ouvert à tous ceux qui veulent pratiquer, en équipes mixtes, le rugby « sans violence et sans plaquage »).

Rugby Cœur de Saintonge s'est vu remettre le Challenge Fair-play 2009 pour son comportement sur les terrains.

La Communauté de Communes accompagne cette association depuis sa création. Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de renouveler l'attribution d'une subvention de 1 500 € pour l'année 2010.

Après en avoir largement débattu, les membres du Conseil Communautaire sur proposition du délégué de la Commune de Saint Porchaire décident de ne pas se prononcer sur cette demande et renvoient le dossier devant la commission en charge des subventions aux associations.

10 QUESTIONS DIVERSES.

☐ Société TRIPDGET : Monsieur Stéphane MAJEAU, directeur du Pôle Nature de la Pierre de Crazannes présente une proposition d'équipement de guides audio sur ce site avec extension aux Lapidiales et éventuellement sur d'autres sites de notre territoire. Les élus souhaitent connaître la position du Conseil Général sur un cofinancement avant de se positionner.

☐ Rencontre France TELECOM : Monsieur le Président fait part du souhait de cet opérateur de rencontrer les Maires de la Communauté de Communes le mardi 25 mai 2010, à compter de 17 H 30, sur la commune de Sainte Gemme afin de présenter le déploiement de la 3 G sur notre territoire. Une invitation collégiale ((France Télécom, la Mairie de Sainte Gemme et la CDC) sera adressée aux élus.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20 heures.

A Saint Porchaire, le 17 mai 2010.

Le Président,

Sylvain BARREAUD.